

HELIOPSOL

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE VOULAINES-LES- TEPLIERS (COTE-D'OR)

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN ET PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION



Septembre 2025



Contexte.....	3
I/ Le terrain.....	4
Localisation	4
A l'échelle de la parcelle	5
Historique du terrain et usage	6
Urbanisme	7
Environnement naturel.....	8
Zonages réglementaires de biodiversité.....	8
A l'échelle du site d'implantation	9
Paysage et patrimoine	9
II/ Le projet d'implantation.....	10
Configuration technique	10
Raccordement	12
Prise en compte de l'environnement.....	13
III/ Conclusion.....	14

Contexte

Au travers de leur société commune, la Société d'Economie Mixte Côte-d'Or énergies et la société EH2 développent, construisent et exploitent des centrales photovoltaïques au sol dans les départements de Haute-Saône et de Côte d'Or. La société s'appuie sur EGREGA son assistant à maîtrise d'ouvrage.

Heliopsol porte ainsi plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol, s'implantant sur des terrains publics dégradés de 8 000 à 10 000 m², susceptibles d'accueillir jusqu'à 1 MWc. Dans cette plage de puissance, le Code de l'Environnement prévoit que les installations fassent l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

La présente note a pour objectif de présenter :

- L'environnement du terrain d'implantation,
- Les choix retenus dans la conception de l'installation,
- Les incidences environnementales et les éventuelles mesures mises en place pour en éviter ou réduire les effets.

Cette note est jointe à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

I/ Le terrain

LOCALISATION

La zone étudiée se situe sur la commune de Voulaines-les-Templiers, dans le département de Côte-d'Or, à 50 kilomètres au nord de la ville de Dijon.

La zone se trouve sur le périmètre d'une ancienne carrière, au nord du centre bourg de la commune de Voulaines-les-Templiers.

Le terrain est desservi par une voie carrossable arrivant au sud du site.

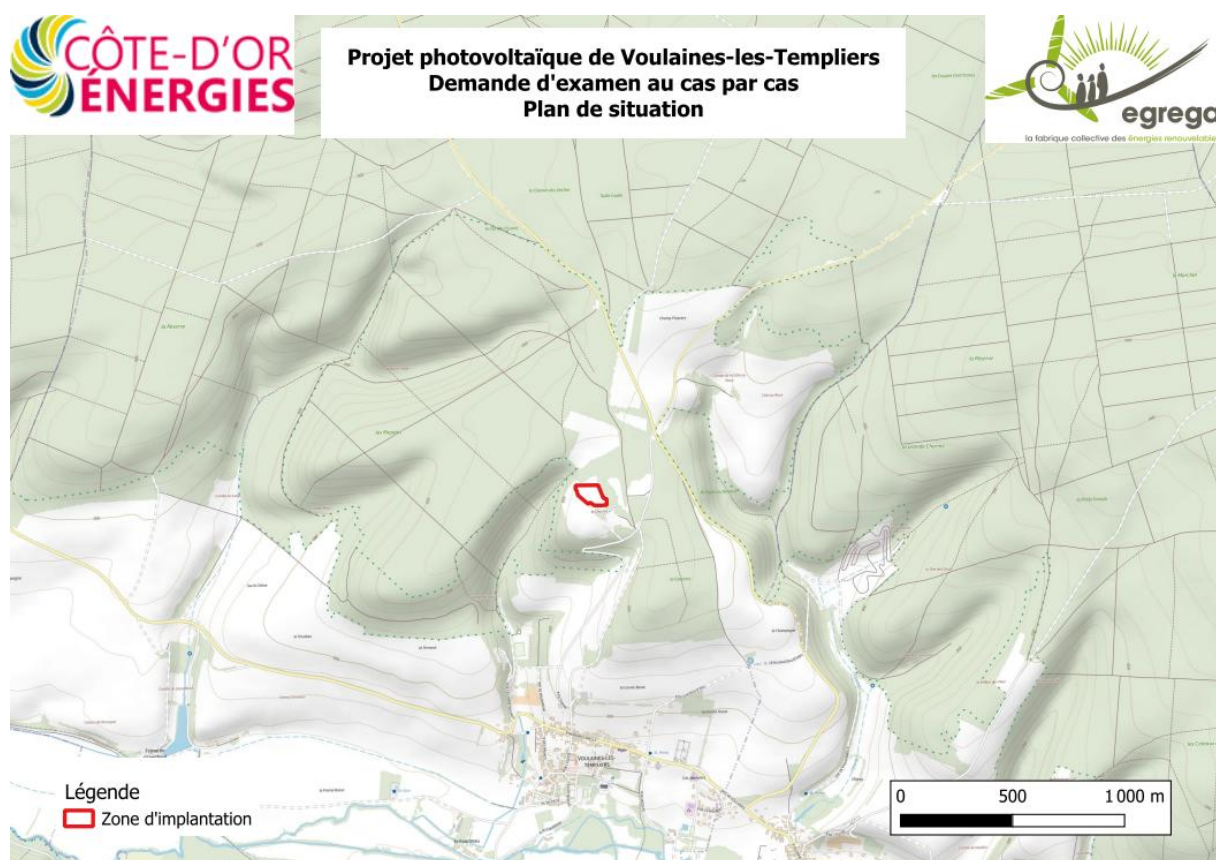


FIGURE 1: LOCALISATION DU PROJET

A L'ECHELLE DE LA PARCELLE

La surface occupée par le projet est d'environ 8 890 m². Le projet s'implante sur la parcelle B555, propriété de la commune d'une contenance de 8,88 hectares.

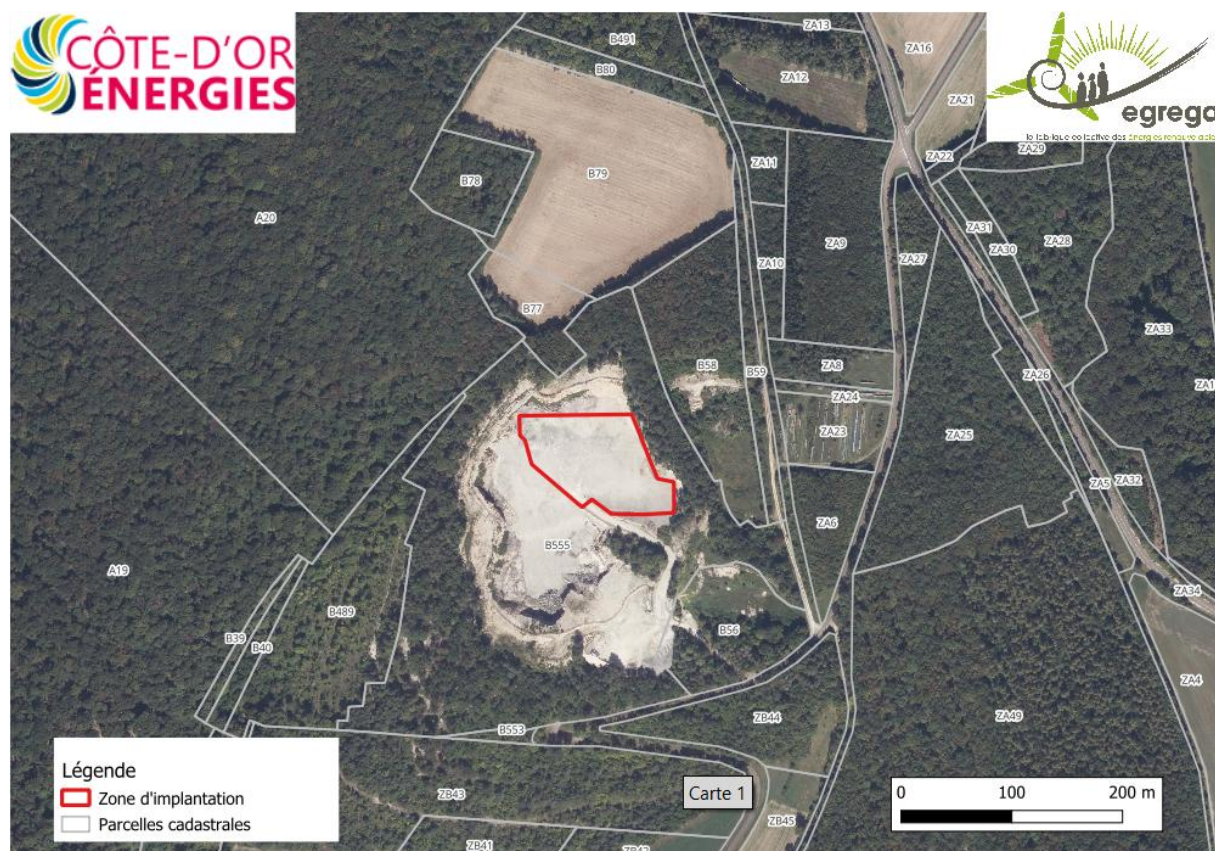


FIGURE 2 : LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES LIMITES CADASTRALES

HISTORIQUE DU TERRAIN ET USAGE

Le site se trouve sur ancienne carrière qui s'étend sur les parcelles B555 et B56. Celle-ci a été en exploitation par la société SNEL de 2001 à 2020, année où un dossier de cessation d'activité a été déposé. Le site a ensuite été soumis à un remise en état validée en 2021 par le préfet, et pensée pour favoriser l'apparition de nouvelles activités sur site.

Par la suite, un permis de construire a été obtenu pour la construction d'une centrale photovoltaïque de plusieurs megawatts, et a ensuite été annulé pour diverses raisons. Néanmoins le site est sans usage et reste propice à l'installation d'un projet photovoltaïque.

Sur ce site, la société Heliopsol a ainsi choisi de développer une centrale de plus petite taille afin d'avoir moins d'incidence sur l'environnement, tout en valorisant le terrain dégradé que représente cette ancienne carrière.

1950-1965 :



2000-2005 :



2006-2010 :



2011-2015 :



FIGURE 3 : VUES HISTORIQUES DU SITE

Au registre parcellaire graphique 2023, certaines des parcelles voisines sont déclarées, néanmoins la parcelle étudiée n'a jamais été déclarée. Ce constat est le même sur les années précédentes.

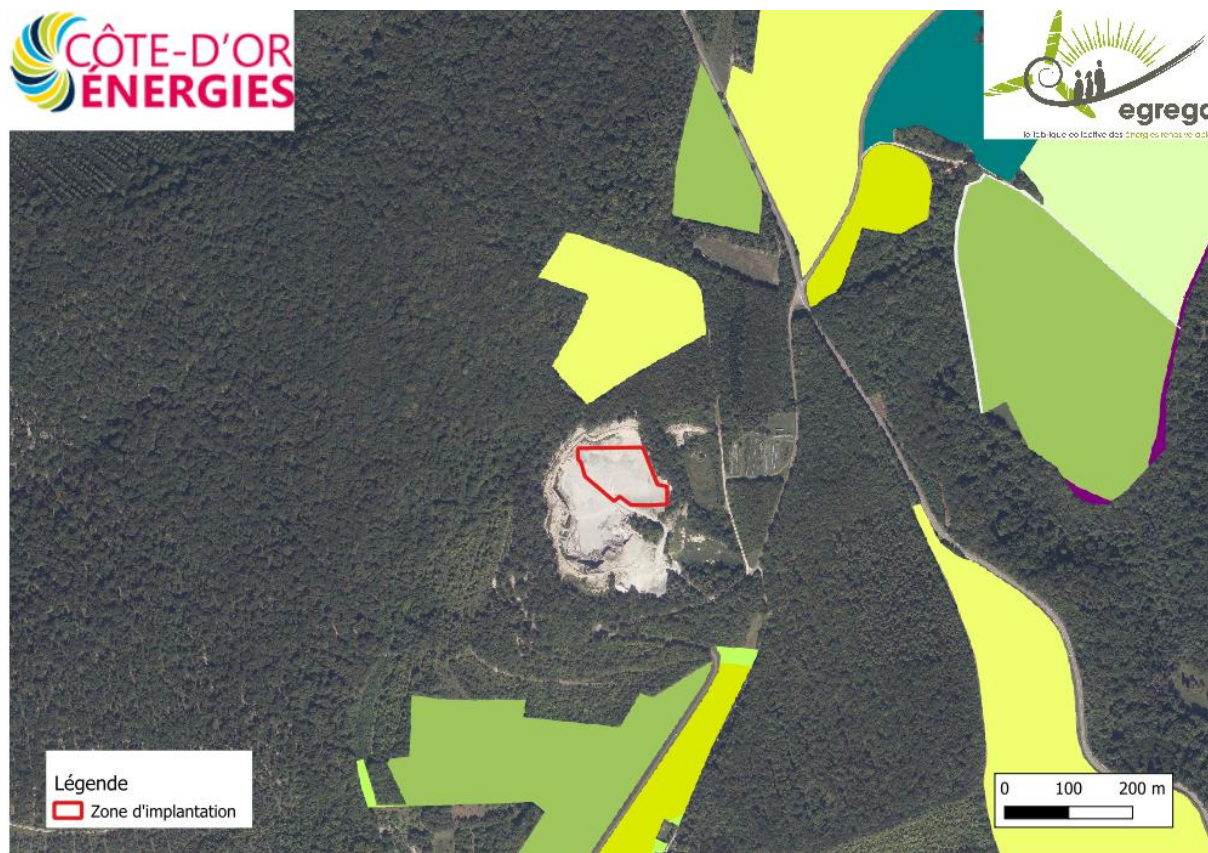


FIGURE 4 : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2023

Le projet mobilise un site de moindre enjeu foncier, dégradé et sans conflit d'usage avec une activité agricole.

URBANISME

En l'absence de carte communale ou de PLU, la commune de Voulaines-les-Templiers est soumise au RNU. Compte tenu des conditions présentées par le site (hors PAC, impact environnemental et incidence paysagère faibles...), le projet est compatible avec les documents d'urbanisme associés.

ZONAGES REGLEMENTAIRES DE BIODIVERSITE

Le site se situe à l'intérieur de plusieurs zonages environnementaux :

- ZNIEFF 2 « Montagnes chatillonnaises et ses vallées » ;
- Parc national des forêts (aire d'adhésion);
- ZNIEFF 1 « Cotats de voulaines et Leuglay »;

Et en limite immédiate des zonages suivants :

- Cœur du parc national des forêts
- Conservatoire d'espace naturel « Combe Michaut »
- Sites Natura 2000 :
 - « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais »
 - « Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à sabot de Vénus »

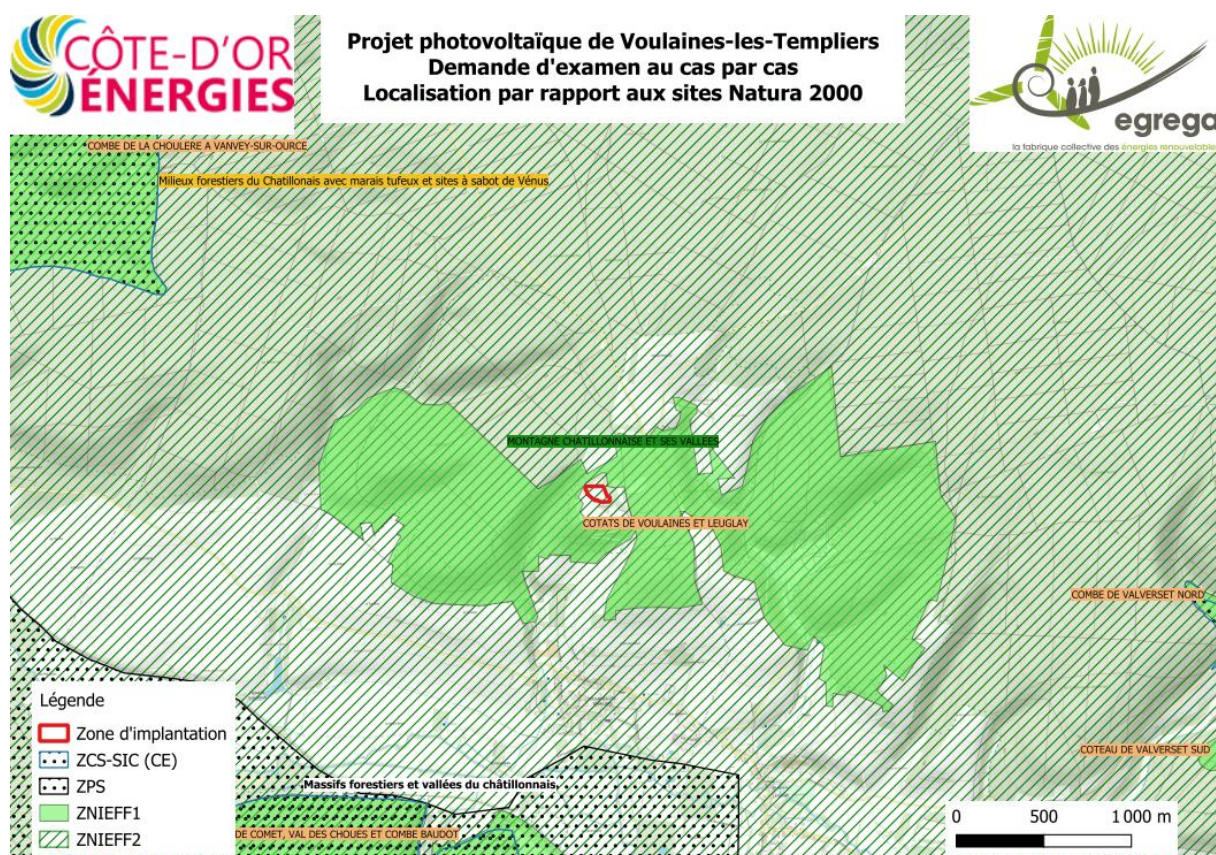


FIGURE 5 : LOCALISATION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les zones de conservation sur lesquelles s'implante le projet sont reconnues notamment pour leurs habitats de marais tufeux et forêts calcicoles, où vivent

différentes espèces d'intérêt patrimonial. Le terrain d'implantation ayant été décapé, excavé et dénudé de toute végétation, il ne correspond pas à ce type d'habitat.

L'enjeu vis-à-vis des zonages réglementaires est très faible.

A L'ECHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

Le terrain d'implantation présente une topographie plane et une végétation quasi inexistante, l'activité de la carrière n'ayant cessé que récemment.

Le site est néanmoins entouré de boisement périphérique, qui sera conservé dans le cadre du projet.

L'entretien du couvert herbacé sera préférentiellement effectué par fauche mécanique annuellement.



FIGURE 6 : VUES DU SITE (05/03/2025)

PATRIMOINE ET PAYSAGE

Le site ne se trouve dans aucun périmètre de monument historique.

Les boisements aux alentours devraient limiter les visibilitées sur le projet. Le terrain se situe suffisamment loin de toute habitation pour éviter des incidences paysagères.

II/ Le projet d'implantation

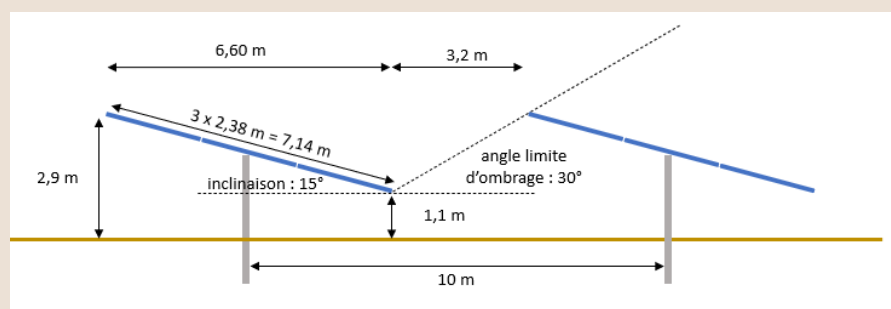
CONFIGURATION TECHNIQUE

L'installation photovoltaïque projetée présente les caractéristiques suivantes :

Surface d'implantation 0,9 hectare

Configuration d'implantation

Fixe, orienté à 15° vers le Sud



Nombres de panneaux	1 620
Surface des panneaux	4 357 m ²
Puissance unitaire	620 Wc
Puissance totale	0,99 MWc
Nombre de poste	1
Pistes de desserte	Bande roulante de 5 mètres en graves concassées Aires de retournement dans les voies en impasse Linéaire de 95 mètres
Clôture et portail	Clôture périphérique en mailles souples sur poteaux métalliques, 2 à 2,5 mètres de hauteur Surélévations ou passages pour la petite faune Portail métallique à l'entrée du site Linéaire de 404 mètres
Production annuelle	1,1 GWh
Durée d'exploitation	30 ans

Le plan d'implantation tient compte des contraintes résultant de l'analyse du site et de la visite de terrain effectuée en mars 2025. Le positionnement du projet intègre notamment :

- Les limites cadastrales des parcelles dont la commune de Voulaines-les-Templiers est propriétaire. Le projet s'implante exclusivement **sur du foncier public**,
- Les limites topographiques et boisée du site, en lien avec l'ancienne activité de carrière du site. Le projet mobilise une **zone dégradée**,
- La présence de la voirie existante. **L'accès à l'installation est immédiat depuis la voirie publique**. Le raccordement électrique externe sera enterré en bord de voirie jusqu'au réseau HTA, à 1 kilomètre au sud, comme détaillé dans la partie suivante.



FIGURE 7: IMPLANTATION PREVISIONNELLE

RACCORDEMENT

Le raccordement électrique de la centrale photovoltaïque est prévu en piquage sur le réseau haute tension existant à 1 kilomètre de la centrale photovoltaïque. Le raccordement sera enterré le long de la voirie existante sur une profondeur pouvant varier entre 50 et 80 cm jusqu'au point de piquage. D'après les outils mis à disposition par ENEDIS, le réseau dispose d'une capacité d'injection de 2.1 MW. L'antenne provient du Poste Source de CHATILLON disposant d'une capacité disponible au titre du S3RENR de 17.1 MW.



FIGURE 8 : RACCORDEMENT PREVISIONNEL

Il s'agit de la solution technique pressentie. Elle sera confirmée lors de la demande de raccordement qui succédera à la déclaration préalable de travaux.

La réalisation et l'exploitation du projet intégreront les mesures suivantes :

- Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune susceptible de traverser le parc photovoltaïque,
- Préparation initiale du chantier et travaux courants d'entretien de la végétation réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à juillet). En cas de risque d'atteinte à la biodiversité, le maître d'ouvrage mandatera un écologue pour confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la faune,
- Limitation de l'occupation de l'espace au strict nécessaire pendant la phase chantier afin de préserver les milieux naturels jouxtant la zone de projet,
- Elimination dans les filières de retraitement adaptées de tout déchet retrouvé sur site,
- Le cas échéant, gestion des espèces exotiques envahissantes selon les règles de l'art,
- Choix de matériaux (pistes, structures métalliques) et de couleurs (poste électrique, clôture) adaptés à l'environnement du site,
- Réalisation des travaux du lundi au vendredi et en journée. Le calendrier de chantier sera communiqué à la commune et aux riverains en avance,
- Entretien de la végétation par fauche,
- Maintenance préventive et curative de la centrale et mise en place d'un système d'alerte des secours en cas de sinistre.

L'application de ces mesures réduisent encore les incidences potentielles de cette installation sur son environnement. **Les incidences résiduelles sont non significatives.**

III/ Conclusion

Le projet de centrale photovoltaïque de Voulaines-les-Templiers mobilise un terrain dégradé ayant accueilli une activité de carrière pendant deux décennies. Il s'implante sur une surface inférieure à 1 hectare, présente une puissance installée de 1 MWc et permettra la production annuelle d'environ 1,1 GWh.

Le terrain d'implantation présente peu d'enjeux environnementaux et les mesures proposées viendront encore réduire les incidences potentielles du projet.

L'installation permettra ainsi une production d'énergie d'origine renouvelable pendant une durée de 30 ans, sur un terrain sans conflit d'usage et sans incidence notable sur l'environnement.